



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS TOME 1 – ACTES COMMUNICABLES

Procès- verbal N° 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à 18 h 02, le Conseil d'Administration du CCAS du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine LANDRE, Vice-Présidente.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Présidente

Madame Catherine LANDRE, Madame Cécilia VALOR, Madame Carole BILLARD, membres élus ;

Madame Anne-Marie DURAND, Madame Colette MATUSZYNSKI, membres nommés, représentantes d'associations ;

Absents :

Monsieur Philippe MEREAU
Madame Annie DEGUEURCE
Monsieur Jean-Baptiste MOREAU

Procurations :

Monsieur Christian MATHIAS
Madame Michèle GENEVOIS

procuration à Madame Catherine LANDRE
procuration à Madame Chantal CORDELIER

Secrétaire de séance : Carole BILLARD

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

BILAN DES ACTIONS 2023

FINANCES

- Débat d'Orientation Budgétaire – année 2024

AFFAIRES GENERALES

- Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour le suivi des bénéficiaires RSA

Préambule

Madame la Vice-Présidente soumet à l'approbation des membres présents, le compte rendu du Conseil d'Administration du 16 novembre 2023 :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BILAN DES ACTIONS 2023

BONS ALIMENTAIRES

- 2023 : 13 bons (valeur 50 €) 650 €

Rappel

- 2022 : 12 bons (valeur 50 €) 600 €

AIDES ATTRIBUEES

- 2023 : 2 factures « ENERGIE » 576 €

Rappel

- 2022 : Néant

CARTES DE TRANSPORT

- 2023 : 9 cartes à 60 € 540 €

Rappel

- 2022 : 12 cartes à 60 € 720 €

ATELIER MARCHE

- 2023/2024: 36 personnes inscrites pour un montant de 945 €

Rappel

- 2022/2023 : 34 personnes inscrites pour un montant de 610 €

Tarif inscription : 30 € pour une personne seule et 45 € pour un couple

ATELIER « RELAXATION ET EXPRESSION CORPORELLE »

- 2023/2024: 35 personnes inscrites pour un montant de 1 280 €

Rappel : mis en place en septembre 2022 – 1 fois/semaine – gratuit jusqu'en décembre 2022

- 2022/2023 : 28 personnes inscrites pour un montant de 1 060 €

Tarif inscription : 40 € pour une personne seule et 60 € pour un couple

BOURSE BAFA

- 2023 : 3 bourses pour un montant de 889 €

Rappel

- 2022 : Néant

BOURSE PERMIS DE CONDUIRE

- 2023 : 4 bourses accordées (1 520 €)

Rappel

- 2022 : 6 bourses accordées (2 280 €)

LE PAQUEBOT

- 2023 : 605 repas à 11 € 6 655 €

9 personnes inscrites tous les vendredis
Fréquentation : 15 personnes en moyenne par jour.

Rappel

- 2022 : 528 repas à 11 € 5 808 €

MIEL : vente 3 € le pot de 250 g

- Récolte 2023 : 208 pots à 3 € 624 €

Rappel

- Récolte 2022 : 131 pots à 3 € 393 €

DONS AU CCAS

- 2023 : 350 €

Rappel

- 2022 : 355 €

COLIS

- 2023 : 551 colis
- Coût global annuel (LECLERC, ESAT...) 15 369.80 €

Rappel

- 2022 : 550 colis
- Coût global annuel (LECLERC, ESAT et animation) 13 049.36 €

CHOCOLATS (Maisons de Retraite)

- 2023 : 43 boîtes pour un montant de 591.25 €

Rappel

- 2022 : 35 boîtes pour un montant de 444.15 €

CALCULATRICES (Elèves en CM2)

- 2023 : 40 calculatrices (16.55 € / unité) 662.00 €

Rappel

- 2022 : 40 calculatrices (16.55 € / unité) 662.00 €

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU CCAS

Contexte financier et budgétaire pour l'année 2024 :

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2024, avec une activité toujours au ralenti mais une croissance soutenue par la consommation des ménages.

En 2025, cet indicateur est projeté à la hausse notamment grâce au retour de l'investissement privé, aidé par le desserrement des conditions financières et par une baisse anticipée des taux d'emprunt.

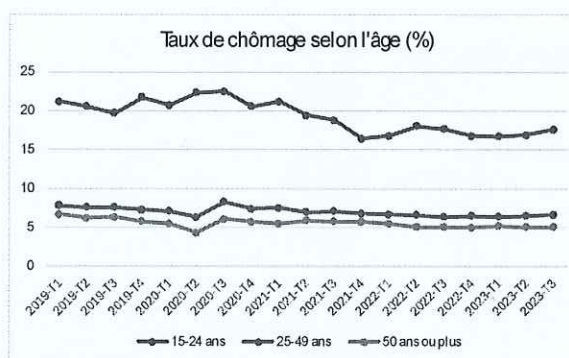
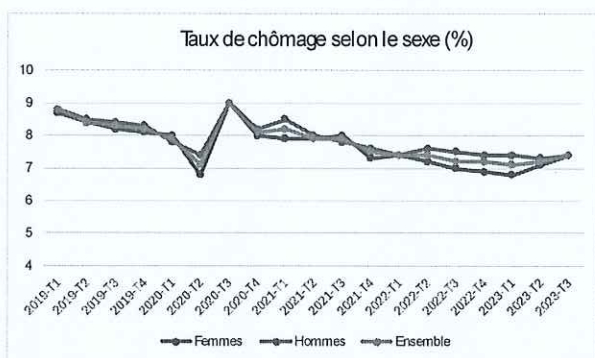
L'inflation a connu son pic début 2023. Elle continuerait à reculer, aidée en cela par la baisse des prix de l'énergie (sous réserve d'un éventuel nouveau choc sur les matières premières) mais aussi par une inflation sous-jacente en recul. Toutefois, la pression sur les salaires, après 2 ans d'inflation importante, et alors que la hausse des prix de l'alimentaire reste significative, pourrait contraindre l'indice sous-jacent à demeurer au-dessus de l'indice cible de la BCE (2%).

Enfin, le taux d'endettement public de la France dépasse les 110% du PIB (111,7% au T3 2023 d'après l'INSEE). La charge de la dette est budgétée pour 2024 à hauteur de 52, 2 Milliards € contre 55,5 Milliards € réalisés en 2023. A noter que cette charge est projetée à 61 Milliards € en 2026.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

- Le taux de chômage a poursuivi son augmentation au troisième trimestre 2023, à 7,4% de la population active (+0,2%). L'indicateur retrouve ainsi son niveau du 2^{ème} trimestre 2022. Toutefois, il demeure nettement inférieur à son pic de mi-2015 (10,5%)



Source : Insee, enquête Emploi en continu

Analyse financière 2019-2022 du CCAS

I. Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2020	2021	2022	2023
011-Charges à caractère général	37 118,02 €	38 233,06 €	62 212,20 €	51 918,65 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	160,00 €	508,55 €	95,00 €	95,00 €
65-Autres charges de gestion courante	471,37 €	948,78 €	2 000,00€	2649,80€
	37 749,39 €	39 690,39 €	64 307,20 €	54 663,45 €

Le niveau de dépenses du chapitre 011, qui correspond aux charges à caractère général, indique la reprise des activités (séjours, animations, spectacles) à un niveau comparable à celui d'avant la pandémie (2019). La fréquence et la qualité des animations proposées visent à répondre aux attentes du public et permet d'assurer un lien social et une convivialité entre brogéliens. L'objectif est de conserver ce niveau de qualité pour maintenir la fréquentation et toucher le plus grand nombre.

Au cours de l'année 2023, le CCAS a davantage été sollicité pour l'attribution d'aides ponctuelles. Le nombre de foyer en difficulté a augmenté et traduit les conséquences de la situation décrite précédemment à savoir une dégradation du pouvoir d'achat qui impacte les plus fragiles.

Le nombre de colis distribués est stable et s'établit à 551 colis (contre 550 en 2022, 547 en 2021 et 520 en 2020) pour un montant de 13 174.62 €.

Le nombre de cartes de bus délivrées est en légère baisse, soit 9 cartes pour un montant de 540 €.

Le paquebot est un dispositif apprécié. L'intérêt pour les bénéficiaires de ce temps de convivialité ne faiblit pas. Le CCAS s'efforce de faciliter l'accès par la possibilité d'assurer un transport pour les personnes dont la mobilité est précaire.

Les dépenses du chapitre 65 sont en progression. Les bourses BAFA / Permis de conduire ont vocation à répondre aux besoins des plus fragiles qui émergent davantage avec l'inflation actuelle.

II. Les recettes de fonctionnement

chapitres	2020	2021	2022	2023
77-Produits exceptionnels	941,57 €	919,32 €		
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	6 600,01 €	27 539,00 €	38 894,40 €	43 695,98 €
74-Dotations, subventions et participations	15 500,00 €	21 900,00 €	18 700,00 €	18 700,00 €
75-Autres produits de gestion courante	450,00 €		2 189,00 €	2499.44 €
	23 491,58 €	50 358,32 €	57 594,40 €	64 895,42 €

Chapitre 74 : La subvention communale est maintenue à un niveau constant pour assurer un socle de ressources nécessaires aux actions du CCAS.

Chapitre 77 : pour les produits exceptionnels, le passage de la nomenclature comptable M14 en M57 a modifié les imputations à inscrire dans ce chapitre qui se retrouve de fait à zéro. Les éléments de la M14 précédemment inscrits sont dorénavant imputés au chapitre 75, produit de gestion courante.

Chapitre 70 : les ressources liées au produit des services est le reflet d'une fréquentation des activités en hausse pour toutes les activités proposées par le CCAS.

III. Le résultat

Le résultat de fonctionnement 2023 fait ressortir un excédent de 9 830,71 € sur l'exercice qui vient s'ajouter à l'excédent cumulé de 2022 (23 847,66 €). Le budget 2024 reprendra donc un excédent global de 33 678,37 €.

IV. Les orientations budgétaires 2024 du CCAS

Les crédits concernant l'Aide Sociale seront maintenus conformément aux engagements pris afin de donner au CCAS les moyens de poursuivre ses actions de solidarité et de lien social indispensables.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, indique que les bénéficiaires sont plus nombreux. L'effort de communication pour promouvoir les bourses BAFA et Permis de conduire, réalisé en 2022, a produit ses effets car les demandes de bourses ont significativement augmenté.

L'objectif de rationaliser les charges de fonctionnement par une recherche constante de l'efficacité de l'action publique est maintenu.

La mise en réseau avec la maison des solidarités inscrit le CCAS dans une démarche partenariale pour renforcer les prises en charges des différents publics, sur le principe d'un premier accueil social

inconditionnel de proximité. Le volet social se voit ainsi consolidé et le CCAS améliore sa capacité de prise en charge des situations délicates pour prévenir les éventuels décrochages des personnes en difficultés.

Les dispositions pour faciliter l'accès aux séjours proposés aux seniors permettent une meilleure mixité sociale, favorisent l'inclusion et renforcent le lien social.

Le bilan de l'année 2023 montre que les activités proposées par le CCAS sont en progression. Le CCAS touche un public plus large dans le champ du lien social. Le rôle d'accompagnement du CCAS tant du point de vue du soutien des jeunes dans le cadre des bourses BAFA et Permis de conduire mais aussi dans l'aide ponctuelle en cas de difficulté financière a été réaffirmé au cours de l'année 2023.

Ainsi, pour l'année 2024 les orientations envisagées sont le maintien des objectifs poursuivis :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- Elargir au plus grand nombre les actions du CCAS.
- Soutenir les publics fragiles ou en difficultés.
- Consolider le lien social indispensable au maintien de la qualité de vie.

Le Conseil d'Administration, confirme :

- La transmission du présent rapport introductif aux membres du conseil,
- La tenue du débat d'orientation budgétaire en séance.

AFFAIRES GENERALES

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAONE ET LOIRE POUR LE SUIVI DES BENEFICIAIRES R.S.A.

Le Rapporteur informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de Saône-et-Loire propose de renouveler à l'identique la convention 2023 de partenariat visant à mettre en œuvre le suivi et l'accompagnement social des bénéficiaires R.S.A. tenus aux droits et devoirs pour l'année 2024.

Le Conseil Départemental s'engage à apporter un appui technique au CCAS par l'intervention d'un agent du service insertion sociale et professionnelle de la Direction de l'Insertion et du Logement Social (DILS) chargé de conseiller le CCAS dans ses missions d'accompagnement à l'autonomie sociale.

Le Conseil Départemental s'engage également à organiser, en fonction des besoins, une ou plusieurs réunions d'information locale et / ou départementale sur le dispositif RSA, auxquelles le CCAS sera invité.

Le référent du C.C.A.S. du Breuil s'engage à assurer le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires RSA tenus à l'obligation des droits et devoirs concernés et met en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation du contrat d'engagements réciproques.

L'accompagnement « autonomie sociale » s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi pour lesquelles l'objectif de retour à l'emploi n'est pas une perspective réaliste à court et moyen terme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 18 h 24.

Carole BILLARD
Secrétaire de séance



Chantal CORDELIER
Présidente

